

**FAITS DIVERS EXPRESS**

**Dispositif policier renforcé dans le RER D**

Sept victimes ont été recensées et quatre ont déposé plainte après l'attaque, samedi soir, d'une rame du RER D à Grigny (Essonne). Une vingtaine de jeunes au visage dissimulé ont pris d'assaut le train, raflant portefeuilles, portables et sacs à main. Le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, qui s'est rendu hier à Grigny, a invité « toutes les personnes agressées à porter plainte et les témoins à témoigner ». Un appel relayé par le procureur d'Evry.

Un dispositif policier renforcé a été instauré hier à la gare de Grigny et sur une partie de la ligne D, qui transporte chaque jour 550 000 voyageurs, tandis que la droite et l'extrême droite pointaient l'insécurité dans les transports d'Ile-de-France. « On demande au ministre qu'il prenne des décisions et pas simplement de mettre en place quelques policiers de plus pendant quelques jours », a réagi de son côté Jean-Claude Delarue, président de la Fédération des usagers des transports et services publics.

**La condamnation du syndicaliste CGT Xavier Mathieu est devenue définitive hier.**

Le pourvoi en cassation de cette figure de la lutte des ouvriers de l'ex-usine Continental de Clairoix (Oise) a été rejeté. Il avait été condamné par la cour d'appel d'Amiens, en février 2012, à 1 200 € d'amende pour avoir refusé un prélèvement ADN après le saccage de la sous-préfecture de Compiègne.

**Un skieur de 27 ans est mort hier, emporté par une avalanche à Saint-Jean-Montclar**

(Alpes-de-Haute-Provence). Il faisait partie d'un groupe de trois skieurs « qui évoluaient sur une piste noire qui était fermée », a précisé le sous-préfet de la ville de Barcelonnette.

**Un militant de l'extrême droite « identitaire » a été condamné hier à Strasbourg (Bas-Rhin)**

à douze ans de prison pour avoir mis le feu, fin 2010, à trois logements de familles turques pour leur « faire peur », à Vendenheim. La cour d'assises est allée au-delà des réquisitions du parquet, qui avait demandé dix ans de prison.

**Trois faux employés du gaz ont été interpellés lundi à Paris (XVII<sup>e</sup>)**

après avoir dérobé des bijoux chez une dame âgée. Les malfaiteurs ont été arrêtés en sortant de l'immeuble de leur victime, alors qu'ils étaient en possession d'un butin évalué à 100 000 €. Ils étaient surveillés par des policiers car soupçonnés d'avoir dépouillé d'autres personnes avec le même mode opératoire à Asnières et Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine).

**Un parent d'élève ivre a agressé hier la principale du collège Vercors à Grenoble (Isère)**

pour protester contre l'exclusion de son fils de 15 ans. Souffrant au coccyx après être tombée au sol, la victime a été transportée à l'hôpital. Un professeur a également reçu un coup de poing au visage. Selon la police, l'agresseur aurait en outre tenu des propos antisémites.

# La fermière des Vosges empoisonnée à petit feu

C'est l'histoire d'une mort lente. Celle d'Anne-Marie Singer, victime de sulfate de cuivre, poison répandu volontairement dans les sources alimentant son exploitation.

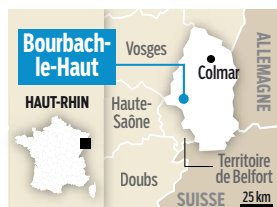


**Bourbach-le-Haut (Haut-Rhin), hier.** Anne-Marie Singer avait racheté cette ferme en 1987 pour prendre un nouveau départ. Depuis près de vingt ans, elle mène désormais un implacable combat judiciaire après avoir vu mourir un à un ses 850 moutons. (LP/Jean-François Frey.)

**BOURBACH-LE-HAUT (HAUT-RHIN)**  
*De notre envoyé spécial*

Ce fut longtemps la plus belle ferme de la région. Les vieilles plaques des concours agricoles remportés par les bêtes élevées ici sont toujours accrochées à l'entrée de l'étable aujourd'hui vide. Mais les 32 ha de « bonne pâture » de la ferme de Niederwyhl, à Bourbach, ont été empoisonnés au sulfate de cuivre, tout comme les sources qui alimentaient l'exploitation agricole nichée dans un vallon face au soleil.

Depuis bientôt vingt ans, sa propriétaire et victime, Anne-Marie Singer, 71 ans, mène un implacable combat judiciaire malgré les menaces, les insultes et les intimidations. En 2002, une information judiciaire pour « tentative d'empoisonnement » avait été confiée à un juge d'instruction au tribunal de Mulhouse (Haut-Rhin). La dernière expertise effectuée par un toxicologue de renom vient de confirmer cet empoisonnement volontaire des terres et des eaux. Conséquence : Anne-Marie Singer a vu mourir un à un ses



850 moutons. Pis encore, sa santé est gravement altérée tout comme celle de Frédéric Iltis, son ouvrier agricole. Quant à la mère d'Anne-Marie, Jeanne-Marie, dont le corps avait été exhumé en mai 2007, elle est décédée prématurément de cet empoisonnement au cuivre selon de précédentes expertises. Une pratique répandue au XIX<sup>e</sup> siècle dans les campagnes pour « tuer les terres » et condamner « à la mort lente » leurs occupants.

Le combat d'Anne-Marie, c'est sa ferme. Elle a tout perdu, mais pas son énergie. « Désormais, on a toutes les preuves que ma ferme a été empoisonnée. Je veux savoir qui sont les auteurs maintenant », lâche cette

femme déterminée, qui en 1987 avait décidé de revenir vivre dans sa région natale. Aujourd'hui, isolée socialement et prise à la gorge par le manque d'argent, elle vivote comme elle peut avec son commis dans sa ferme, dont certains points ont été décontaminés.

Le professeur en toxicologie, Jean-François Narbonne, a rendu un rapport complétant son analyse et dont les conclusions assurent que « l'analyse des résultats des mesures effectuées renforce, s'il en était besoin, l'établissement d'un lien de causalité entre les troubles affectant la santé de M<sup>me</sup> Singer et de sa mère, ainsi que de M. Iltis. »

Et pourtant, la commission d'indemnisation des victimes a sèche-ment rejeté la demande de la fermière en décembre dernier. « Qui va payer pour notre préjudice moral et physique ? » s'interroge cette femme

qui fut juriste dans une autre vie. « C'est une bataille de tous les jours pour survivre », ajoute Anne-Marie, qui ingurgite toutes sortes de médicaments pour se défaire de cet empoisonnement. La nostalgie la submerge d'émotion. Car, en achetant cette ferme en 1987, c'était un nouveau départ qu'elle escomptait. « Mais l'herbe ne poussait pas. Les sols étaient acides.

Et les agneaux mouraient les uns après les autres », raconte l'exploitante agricole. Dans la région, un élu l'accuse de ne pas nourrir ses bêtes. Les rumeurs circulent. On la désigne comme la Folle ou la Sorcière.

En 1994, 88 moutons périssent en quelques mois. Leur autopsie par les services vétérinaires révélera un taux anormal de cuivre dans le sang. Quatre ans plus tard, Anne-Marie et Frédéric ressentent de curieux symptômes. Comme leur cheptel, ils sont contaminés car ils boivent l'eau de leurs sources et consomment les légumes produits à la ferme. En 2004, un expert découvre dans un chenal de conduite d'eau une bouteille avec des sels de cuivre et des pesticides. « Cette bouteille suintait le poison. Seul quelqu'un qui connaissait bien cette ferme a pu faire cela », assure M<sup>me</sup> Singer, confrontée « à un piège criminel ». « Celui qui convoitait cette ferme a voulu me faire partir. Pourtant nous sommes toujours là. Mais il a aussi tué », lance la fermière combative, qui rêve de transformer sa terre en jardin botanique.

**“Celui qui convoitait cette ferme a voulu me faire partir”**

**Anne-Marie Singer, 71 ans**

## Les sels de cuivre, la « bave de crapaud » des sorciers

Les sels de cuivre sont un poison connu depuis l'Antiquité. Ils sont l'un des constituants de la « bave de crapaud », le poison des sorciers. Leur usage s'est répandu en France dans les pays de viticulture, notamment dans le Sud-Ouest. Un secret de paysan que l'on se passe de génération en génération. Les archives historiques consultées par les experts qui se sont penchés sur l'affaire de la

ferme de Niederwyhl ont relevé qu'en France « entre 1830 et 1885, 369 affaires d'empoisonnement aux sels de cuivre ont été recensées » selon une étude faite à l'époque par le professeur Brouardel, le doyen de la faculté de médecine de Paris. Rien de plus efficace pour rendre une terre stérile. Dans son combat, Anne-Marie Singer peut compter sur le soutien indéfectible de Laurent Lerch,

le maire de Masevaux (Haut-Rhin), seul élu qui s'est constitué partie civile à ses côtés car très soucieux de la qualité des eaux sur son territoire. « Cette ferme était envinée et cette femme a dérangé à l'évidence. On ne peut rester sans rien faire car des sources ont été empoisonnées », confirme l'élu, qui soutient le projet de fondation botanique de la fermière.

J.-M.D.